

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

SEANCE DU 08 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-quatre janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Membres en exercice : 25 Présent : 15

Etaient présents : M. BERGEON, M. LEMBERT, M. TESTAUD, Mme BORDRON, M. LEYMARY, M. MOUCHEBOEUF, Mme MARCEAU, M. GAILLARD, Mme BERTRAND, M. AMIOT, M. MAROT, Mme LIBERT, M. DAUGE, M. MAGNE, Mme PETIT.

Absents et excusés : Mme BARBEAU, Mme CHAINIER, M. COMBEAU, Mme DURAND, Mme FEUILLERE, M. GABORIT, M. JOLLET, M. MONICHON, Mme PINEAU, Mme VINCENT.

Secrétaire de séance : Madame Céline LIBERT

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 24 janvier 2019

1. Intervention de l'architecte NEYRAT MICHELET – Salle des fêtes de Lamérac
2. Préparation du budget 2019 – Dépenses d'investissement
3. Diagnostic 0 phyto (FREDON)
4. Plateforme « déchets verts »
5. Questions diverses

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2019

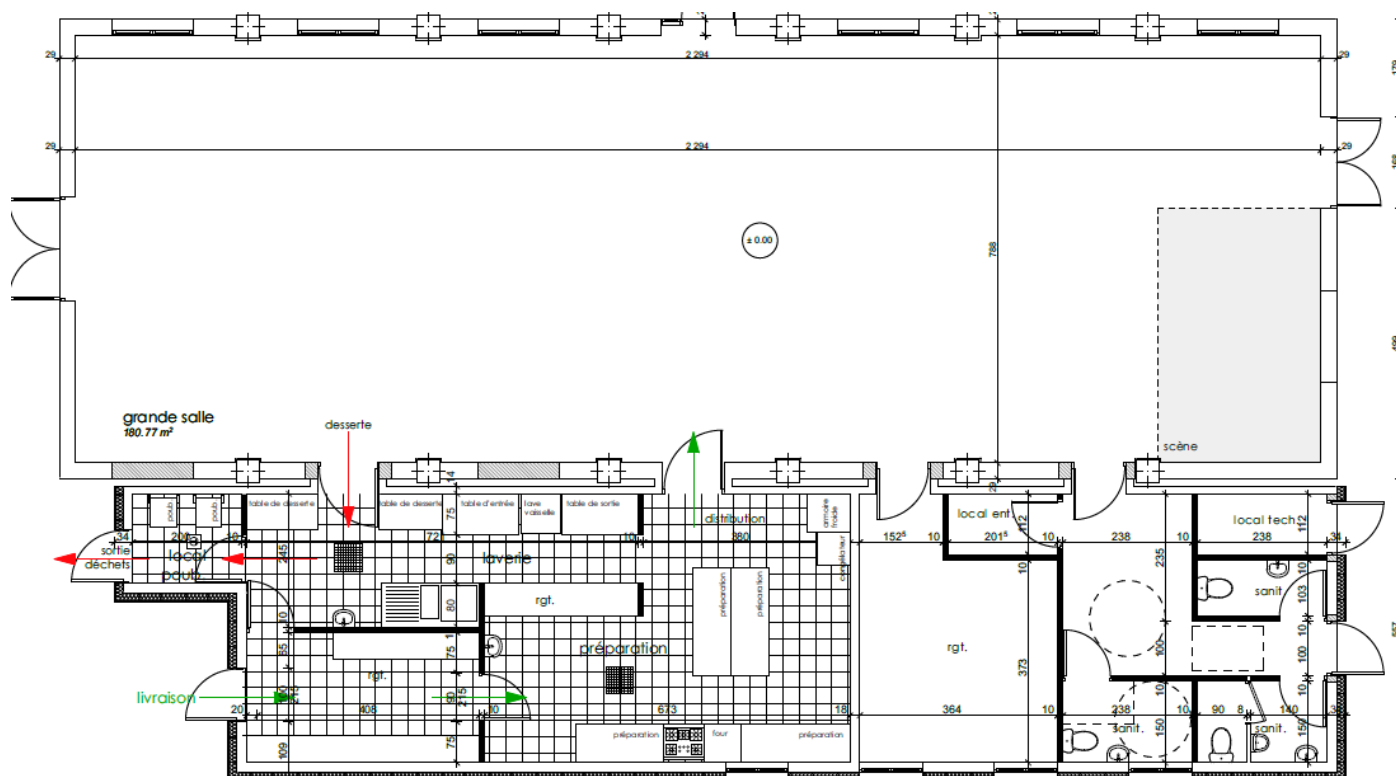
1. Intervention de l'architecte NEYRAT MICHELET – Salle des fêtes de Lamérac

Monsieur le Maire présente l'architecte s'occupant du projet de la réfection de la salle des fêtes de Lamérac, Monsieur NEYRAT.

L'architecte présente quatre plans.

Le plan n°4 fut validé avec cependant quelques interrogations:

- pour une majorité, le bardage en bois pose question... vieillissement? Entretien? (Exposition bâtiment au Nord, toujours à l'ombre). Cependant, bardage métallique n'a pas eu beaucoup de succès.
- mise en garde sur le futur entretien
- la fermeture devant les fenêtres ne satisfait pas l'ensemble des conseillers.
- proposition d'un toilette homme + deux urinoirs à la place de deux toilettes et un urinoir.
- porte à galandage pour le local de rangement
- Réflexion à avoir sur le parking (Capacité future salle des fêtes 180 personnes)
- Chauffage remis en question (bruyant, le froid revient vite une fois éteint)
- Couleur de la salle des fêtes, à remettre au gout du jour ?
- SAS / vestiaire à l'entrée de salle des fêtes?
- Salle de rangement petite (Tables / chaises...)



2. Préparation du budget 2019 – Dépenses d’investissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la préparation du tableau d’investissement. Le budget est en cours d’élaboration.

Pour le remplacement du matériel informatique du secrétariat, le devis BMI a été validé par l’ensemble du Conseil.

3. Diagnostic 0 phyto (FREDON)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la réglementation concernant les produits phytopharmaceutiques. Cela est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les espaces verts, les promenades, les forêts et les voiries dont trottoirs (hors cimetières car clôturés).

Il faut donc penser à une autre solution et passer au 0 phyto. La FREDON en propose un diagnostic sur notre commune. En voici le devis :

Opération	Temps en jours
Audit du local de stockage (EPI, matériels et produits stockés)	0,2
Visite de terrain de la ville pour repérage	0,8
Réunions de travail	1
Réalisation du rapport de diagnostic	3
Nombre de jours total	5
TOAL	3450

Coût journalier 2019 avec les déplacements et charges fixes FREDON = 690 € TTC

Aucun conseiller n’est opposé à la démarche. Le devis a été validé.

4. Plateforme « déchets verts »

Monsieur le Maire propose de réaliser une plateforme à proximité du cimetière de Lamérac. Suite à cette proposition, Monsieur Philippe TESTAUD s'est opposé à sa réalisation pour des raisons de nuisances sensorielles des habitants à proximité.

Il y a donc une démarche de chiffrage à réaliser afin d'implanter la plateforme à proximité du cimetière de Montchaude.

- opinions non unanime sur ce sujet.

5. Questions diverses

/